

MUTUALIALIA

mag

DOSSIER

TRAVAILLER DURANT VOTRE INCAPACITÉ

*Le nouveau calcul de
réduction de l'indemnité*

Tous En Vadrouille

Les voyages jeunes 2018

E-Attest

*Le délai de remboursement
raccourci*



Mutualia.be
Mutualité Neutre

PRÉPAREZ-VOUS À L'ÉTÉ

SUPER
PROMO

OFFRE SPÉCIALE
JUSQU'À ÉPUISEMENT DU STOCK

~~€15,00~~

€ 12,50

Lime pour pied
DAGA

Tête lavable
Lumière de précision
Tête additionnelle
Brosse de nettoyage



ZENOLIA

ZENOLIA - Place Verte, 41 - 4800 Verviers | Tél. 087/30 80 90 | info@zenolia.be
Retrouvez-nous à Dison, Liège, Heusy, Theux, Spa, Ottignies, Jodoigne, Waterloo et Wavre.

Sommaire



VOTRE MUT'

- 04 Ensival, votre agence déménage
- 04 Parcs d'attractions à prix réduits
- 04 Profitez des services de notre pédicure
- 05 Mutualia au salon du bébé
- 05 Rendez-vous aux 20 km de Bruxelles
- 06 Changement de compte bancaire

ACTUALITÉ

- 07 E-Attest
Le délai de remboursement raccourci

DOSSIER

- 09 Travailler durant votre incapacité de travail

TOUS EN VADROUILLE

- 16 Les voyages jeunes 2018

NEUTRAWORLD

- 16 Les promos NeutraWorld



Bellefontaine Valérie
PÉDICURE

MutualiaMag

Magazine trimestriel

COMITÉ DE RÉDACTION

C. DAUBY
M. HERBER

RÉALISATION ET MISE EN PAGE

M. HERBER

IMPRESSION

Imprimerie IPEX

SITE WEB

www.mutualia.be

VOTRE MUT'



Ensival, votre agence déménagement

C'est dans un **tout nouveau décor, agréable et accueillant**, que vos déléguées d'Ensival vous retrouveront désormais.

En effet, afin de vous accueillir dans des locaux plus spacieux et de vous assurer un service encore meilleur, notre agence d'Ensival déménage.

Retrouvez-nous Grand Place, 58 à Ensival.
(à l'ancienne bijouterie Lambert).

Parcs d'attractions à prix réduits

Vous êtes affilié chez Mutualia ? Bénéficiez de **prix réduits pour vos entrées aux parcs d'attractions**. Rendez-vous dans votre agence habituelle.

| Parc d'attraction | Prix de base | Prix réduit |
|--|---------------------------------------|--------------------|
| Walibi | 37,50 € | 31 € |
| Aqualibi | 21 € | 16,50 € |
| Bellewaerde | 32 € | 28 € |
| Pairi Daiza | Adulte : 34 € Enfant (3-11) : 29 € | 30,70 € 25,70 € |
| Plopsa Coo ¹ | 26 € | 16 € |
| Plopsa La Panne ¹ | 36,50 € | 26,50 € |
| Plopsa Hasselt ¹ et Plopsaqua La Panne ¹ | 20 € | 15 € |

¹ Dans les 4 parcs Plopsa, les enfants de moins d'un mètre paient 11 € sauf à Plopsa Hasselt où ils paient 10 €



Nos fermetures trimestrielles

Attention, pour mieux vous servir, toute l'équipe de Mutualia sera en formation le **3^{ème} mardi de chaque trimestre**.

Notre slogan «Nous en faisons toujours plus» met en exergue notre volonté de satisfaire sans cesse notre clientèle. En effet, dans l'optique de toujours mieux vous servir, nous organisons, le 3^{ème} mardi de chaque trimestre, des formations à l'attention de l'ensemble de notre personnel. Nos bureaux seront donc fermés le mardi 17 avril 2018.

Votre guichet en ligne «MyMutualia» reste à votre disposition :

Surfez sur <https://mymutualia.lnz.be>

Profitez des services de notre pédicure



Bellefontaine Valérie
PÉDICURE

Grâce à Mutualia, bénéficiez des services d'une pédicure à tarifs préférentiels.

Depuis le 15 février 2018, M^{me} Bellefontaine propose des soins de pédicure médicale sur rendez-vous à raison de 22 € la séance pour nos membres, les mardis de 08h30 à 17h00, Pl. Verte 41, 4800 Verviers (2^e étage).

Informations et réservations
0491/35 27 59

Mutualia au salon du bébé

Vous êtes futurs parents, jeunes parents, grands-parents... c'est le week-end à ne pas manquer! Ces samedi 2 et dimanche 3 juin aura lieu le deuxième Salon du Bébé en région verviétoise.

Cette année encore et pour sa deuxième édition, le Salon du Bébé de Verviers sera organisé dans le cadre prestigieux de l'Hôtel Van Der Valk par les magasins Babykid. L'occasion de découvrir ou redécouvrir nos nombreux avantages. Venez profiter de démonstrations et concours divers. Ce n'est pas tout! Promos et cadeaux seront au rendez-vous tout au long de ce week-end. Des échographies 3D et des séances photos seront également proposées aux visiteurs sur place. L'occasion d'immortaliser ce moment de la plus belle des manières.

Informations

Entrée gratuite - Hôtel Van Der Valk, Rue de la Station 4, 4800 Verviers

Rendez-vous au départ des 20 km de Bruxelles

Cette année encore, rejoignez Mutualia au départ des 20 km de Bruxelles, évènement majeur de la capitale !

Le dimanche 27 mai 2018, prenez part à la 39^{ème} édition de cette course à pied annuelle au coeur de Bruxelles. Un parcours verdoyant bordé par des monuments somptueux tels que le Palais Royal, le Palais de Justice, l'avenue Franklin Roosevelt... un parcours mythique au coeur de la capitale de l'Europe. Vous êtes affilié chez Mutualia ? Nous vous offrons votre dossard ! D'ici là entraînez-vous et gardez la forme !

Informations et réservations

Pour obtenir plus d'informations, rendez-vous sur www.20kmdebruxelles.be
Pour vous inscrire, envoyez un mail à info@mutualia.be en mentionnant votre nom, prénom et votre date de naissance.

COMMENT NOUS CONTACTER ?



▶ AUBEL

Place Albert 1^{er}, 35 | 087/68 88 55
Lundi et mardi de 8h30 à 13h, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

▶ BARVAUX

Grand Rue, 33 | 086/38 95 93
Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h.

▶ DISON

Rue des Ecoles, 5 | 087/33 78 50
Du mardi au vendredi de 9h à 17h.

▶ ENSIVAL

Grand Place, 58 | 087/33 57 06
Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

▶ EUPEN

Bergstrasse, 19 | 087/85 33 47
Lundi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h, mardi de 13h à 17h, mercredi de 9h à 12h.

▶ HERVE

Rue des Ecoles, 6 | 087/67 48 45
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

▶ HEUSY

Rue de l'Usine, 2 | 087/22 37 40
Lundi et mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h.

▶ JALHAY

Rue de la Fagnes, 33 | 087/23 09 73
Samedi de 9h à 12h.

▶ JODOIGNE

Chée de Charleroi, 56 | 010/24 51 91
Mercredi et vendredi de 8h30 à 17h30, samedi de 9h à 13h.

▶ LA CALAMINE

Rue de Liège, 185A | 087/63 22 88
Mardi de 9h à 12h, vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

▶ LIMBOURG

Rue des Ecoles, 1 | 087/76 23 78
Mercredi et jeudi de 9h à 13h et de 13h30 à 16h30.

▶ LIEGE

Chaussée des Prés, 34 | 04/277 77 70
Du mardi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h.

► MALMEDY

Place Albert 1er, 37 | 080/39 95 92

Mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30
et de 13h à 17h.

► OTTIGNIES

Av. du Douaire, 20 | 010/41 34 68

Du mardi au vendredi de 8h30 à
17h30, samedi de 9h à 13h.

► SAINT VITH

Malmedyerstrasse, 22 | 080/22 63 27

Mardi de 9h à 12h et de 13h à 17h,
vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

► SPA

Av. Reine Astrid, 71 B | 087/77 20 37

Du lundi au jeudi de 9h à 17h.

► STAVELOT

Rue Haute, 5 | 080/34 03 86

Le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h.

► STEMBERT

Rue de l'Eglise, 51 | 087/31 43 78

Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à
13h et de 13h30 à 17h.

► THEUX

Place du Perron, 30 | 087/54 17 88

Du mardi au vendredi de 9h à
12h30 et de 13h à 17h.

► VERVIERS

Place Verte, 41 | 087/30 80 80

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

► VIELSALM

Rue du Vieux Marché, 27 | 080/57 13 57

Lundi et mercredi de 8h30 à 12h,
mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à
13h et de 13h30 à 17h.

► WAIMES

Rue de Malmedy, 2 | 080/67 87 18

Lundi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h.

► WAREMME

Rue Haute, 5 | 019/32 44 98

Mercredi et vendredi de 9h à 12h et
de 12h30 à 17h.

► WATERLOO

Av. de Bruxelles, 141 | 02/351 57 60

Du mardi au vendredi de 9h30 à
13h et de 13h30 à 18h, samedi de
9h30 à 13h et de 13h30 à 16h.

► WAVRE

Pl. Alphonse Bosch, 39 | 010/45 18 62

Du mardi et jeudi de 8h30 à 12h30
et de 13h à 17h30

► WELKENRAEDT

Pl. des Combattants, 13 | 087/53 17 87

Lundi, mercredi et vendredi de 9h à
12h30 et de 13h à 17h.

Changement de compte bancaire



Avec l'évolution de la société et notamment de la vie familiale, votre mutualité est régulièrement confrontée à des demandes d'adaptation de compte bancaire. Des risques que nous nous devons d'éviter.

Des changements de compte réguliers voire systématiques engendrent un risque important d'erreur ou de retard dans le traitement de votre dossier. Nous vous invitons donc à limiter ces demandes aux hypothèses où ce changement apparaît réellement nécessaire (modification de votre numéro de compte bancaire ou de votre organisme bancaire par exemple).

C'est la raison pour laquelle il n'est plus possible de solliciter une modification du numéro de compte bancaire via les enveloppes «port payé par le destinataire». Toute demande de modification de compte devra impérativement intervenir via le formulaire ad hoc mis à votre disposition sur notre site www.mutualia.be ou dans votre agence habituelle.

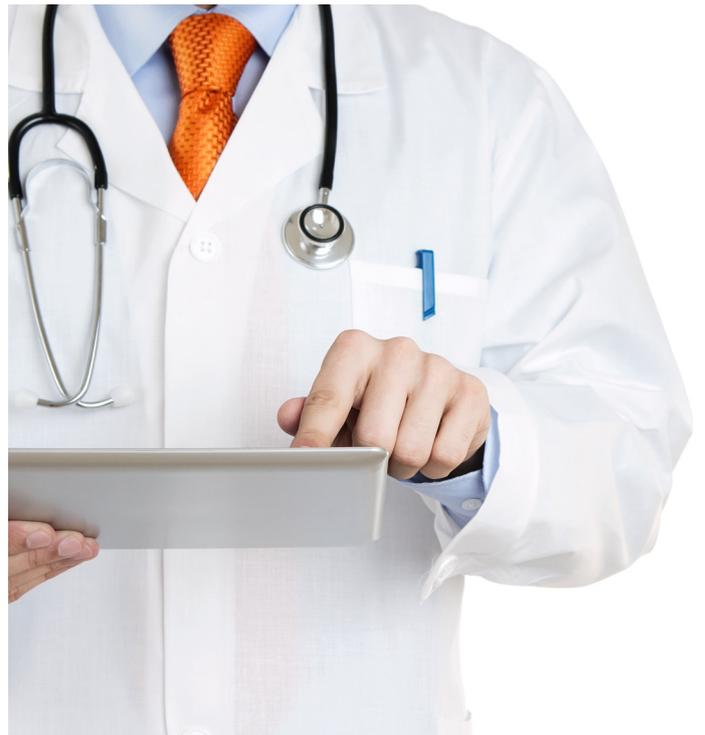
Un simple e-mail ne peut suffire pour permettre un changement de compte. Il ne pourra être tenu compte d'un courrier électronique que si, à celui-ci, est joint un formulaire de demande de changement de compte dûment signé.

Il n'est en outre plus nécessaire de mentionner votre numéro de compte bancaire habituel sur les enveloppes mises à votre disposition dans la mesure où votre mutualité dispose déjà de celui-ci.

E-Attest

Le délai de remboursement raccourci

L'E-attest, ou attestation de soins électronique, remplacera progressivement l'attestation papier de votre médecin généraliste. En effet, votre médecin pourra désormais consulter directement votre dossier mutuelle et communiquer, de manière électronique, les prestations effectuées à votre organisme assureur.



LE PARCOURS D'UNE ATTESTATION

Depuis février 2018, les médecins généralistes sont appelés à utiliser le nouveau système d'attestation électronique. Concrètement, cela signifie que lorsque vous vous rendez chez votre médecin généraliste, vous ne recevrez plus d'attestation sous format papier après avoir effectué le paiement.

Grâce à l'attestation électronique, il ne vous sera plus nécessaire de vous rendre dans votre agence Mutualia pour y déposer vos attestations de soins papier

Tout se fera directement entre votre médecin et votre organisme assureur. Celui-ci procèdera automatiquement au calcul de ce qui vous est dû et vous remboursera dans les 72 heures ! Attention, si vous bénéficiez du tiers payant, vous ne recevrez pas de remboursement de votre mutualité. La mutualité se chargera de payer directement le médecin.

Une attestation remplie correctement sera presque instantanément envoyée à votre organisme assureur qui pourra effectuer le remboursement plus rapidement.

LE DOCUMENT JUSTIFICATIF DE VOTRE CONSULTATION

Lors de votre consultation, votre médecin généraliste est tenu de vous remettre un document justificatif. Gardez-le précieusement ! C'est la preuve que vous avez payé une consultation ou une visite à votre médecin.

Sur ce document se trouve, entre autre, un numéro d'accusé de réception. Ce numéro vous sera indispensable pour le suivi et le traitement de l'attestation électronique auprès de votre mutualité; par exemple si le remboursement n'a pas eu lieu.

C'est aussi grâce à ce numéro qu'il vous sera possible de suivre l'état de remboursement de vos prestations en vous rendant dans votre guichet en ligne MyMutualia à l'adresse www.mutualia.be.

SUPER PROMO

~~€19,80~~
€ 17,00 *

PROFITEZ-EN
MAINTENANT !



Pèse-personne

29 X 28 cm

Pèse-personne de haute précision

Unités de mesure : Kg / lb / st

Auto-stop

Capacité : max. 150 kg / Précision 100 g

Motifs au choix : pixel, ligne ou vague



DOSSIER

Travailler durant votre incapacité de travail

Durant une période d'incapacité de travail ou d'invalidité, vous pouvez reprendre une activité professionnelle partielle compatible avec votre état de santé mais, comment procéder ?



VOTRE DEMANDE AUPRÈS DU MÉDECIN-CONSEIL

Pour pouvoir reprendre une activité professionnelle partielle pendant votre incapacité de travail, vous devez en faire la demande auprès du médecin-conseil de votre mutualité au moyen du **formulaire officiel de demande** et au plus tard le 1^{er} jour ouvrable qui précède immédiatement votre reprise. Si vous êtes salarié, vous ne devez pas attendre l'accord du médecin-conseil pour débiter votre activité. Par contre, en tant qu'indépendant, son accord préalable est obligatoire.

Depuis le 1^{er} avril 2018, la durée maximale de l'activité est fixée à 2 ans. Le médecin-conseil peut renouveler cette autorisation d'une nouvelle période de maximum 2 ans après réception d'une nouvelle demande. Tous les 6 mois, le degré d'incapacité devra être contrôlé.

Attention qu'en cas de réception tardive de votre demande, vous serez sanctionné. En cas d'introduction de la demande endéans les 14 jours de la reprise de l'activité à temps partiel, une sanction de 10 % sera appliquée sur les indemnités octroyées du premier jour de reprise du travail jusqu'au jour d'envoi du formulaire (cachet de la poste faisant foi compris). Pour un retard de plus de 14 jours, une sanction de non-paiement des indemnités sera appliquée à partir du jour de la reprise jusqu'au jour où la décision du médecin-conseil sera d'application.

Nouveau calcul de réduction de l'indemnité

Vous reprenez partiellement le travail après une période d'incapacité de travail totale ? Le calcul de réduction de votre indemnité a changé !

Lors d'une reprise progressive partielle d'activité autorisée, les indemnités versées par votre mutualité en cas d'incapacité totale sont réduites. Jusqu'au 31 mars, le calcul de réduction de l'indemnité prévu par l'INAMI était basé sur le montant des revenus perçus grâce à l'activité reprise. Ce calcul a changé depuis le 1^{er} avril et sera désormais effectué sur base de l'importance (pourcentage) de l'activité reprise. **Trois éléments déterminent l'indemnité qui sera payée après reprise de travail partiel :**

1. L'AUTORISATION D'ACTIVITÉ

Vous souhaitez reprendre progressivement votre activité mais, votre incapacité de travail n'est pas encore terminée. Vous devez introduire une demande écrite auprès du médecin-conseil de votre mutualité au moyen d'un formulaire spécifique, envoyé au moins 1 jour ouvrable avant la reprise d'activité.

2. L'INDEMNITÉ AVANT REPRISE DE TRAVAIL OU INDEMNITÉ EN INCAPACITÉ TOTALE

En cas d'incapacité totale indemnisable, l'INAMI prévoit (toujours sous conditions d'assurance) une indemnité payée par la mutualité et calculée à partir de votre salaire brut.

Par exemple, si l'indemnité est de 60 %, un salaire journalier brut (l'indemnité est toujours payée 6 jours semaine) de 100 € donne une indemnité de 60 € la première année d'incapacité (= indemnité de base).

3. LE SALAIRE ET LE VOLUME DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL TELS QUE REPRIS DANS L'AUTORISATION.

L'indemnité de base sera réduite en tenant compte du volume de travail. On prend le volume moyen par semaine des heures obtenues en autorisation (Q) que l'on divise par le volume d'heures théoriques (S) d'un travailleur temps plein occupé au même travail dans l'entreprise.

Par exemple, si le travailleur reprend partiellement son activité à raison de 15 heures semaine (Q) alors qu'un travail à temps plein dans la même fonction est de 37 heures semaine (S), $Q/S = 15/37$.

Cependant, si l'activité reprise ne dépasse pas 20 % d'un temps plein, l'indemnité de base ne sera pas réduite. L'indemnité ne sera réduite que de la différence entre le résultat de Q/S , converti en pourcents, et ces 20 % "immunisés".

Ainsi, si l'on reprend les éléments de l'exemple ci-avant, on obtient : $Q/S = 15/37 = 0,4054$ converti en pourcents => 40,54 % dont 20 % sont immunisés et ne viennent donc pas réduire l'indemnité.

La différence entre le résultat de Q/S , soit 40,54 % et ces 20 % est donc de 20,54 % arrondi à 21 % (car la décimale est $\geq 0,5$).

L'indemnité de base de 60 € (cfr point 2 ci-avant) sera réduite de 21 %, soit de $60 \text{ €} \times 21 \% = 12,6 \text{ €}$.

L'indemnité journalière réduite selon le nouveau calcul basé sur l'activité autorisée s'élève donc à : $60 \text{ €} - 12,6 \text{ €} = 47,4 \text{ €}$.

QUAND SERA-T-IL D'APPLICATION ?

Ce nouveau calcul s'applique à toute nouvelle demande de



reprise progressive de travail à partir du 1^{er} avril 2018 avec une période transitoire jusqu'au 30 juin 2018. En effet, si la reprise progressive a débuté avant le 1^{er} avril, une comparaison de l'ancien et du nouveau mode de calcul sera effectuée chaque mois jusqu'au 30 juin 2018. Le calcul de réduction le plus favorable sera pris en compte. Toutefois, dès que le nouveau mode de calcul sera appliqué un mois, il le sera les mois suivants. **Le nouveau calcul sera appliqué dans tous les dossiers dès le 1^{er} juillet 2018.**

Tout changement de volume de reprise progressive du travail doit être demandé au moyen du formulaire de demande de reprise progressive.

Vos nouveaux formulaires sont disponibles dans votre agence habituelle ou sur www.mutualia.be



Formulaire officiel de demande, déclaration mensuelle d'activité, déclaration de cessation ou de modification d'un travail autorisé durant l'incapacité de travail.

QUE FAIRE EN CAS D'AGGRAVATION DE MON ÉTAT DE SANTÉ PENDANT L'AUTORISATION DE TRAVAIL ?

S'il survient une aggravation de votre état de santé pendant votre autorisation de travail, vous êtes en droit d'envoyer à votre mutualité un formulaire de demande d'indemnisation à 100 % (sans réduction de l'indemnité initiale).

La période d'aggravation de l'état de santé devra être confirmée par l'attestation mensuelle que votre employeur doit compléter à la fin de chaque mois de travail autorisé.

Mettre fin à votre activité partielle

VOUS REPRENEZ VOTRE TRAVAIL À TEMPS PLEIN PENDANT VOTRE PREMIÈRE ANNÉE D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL

Si vous reprenez le travail à la fin d'une période couverte par un certificat médical, l'accord sera automatiquement clôturé. Cependant, si la reprise de travail se fait avant la fin de la période couverte par votre certificat médical, vous devez transmettre l'attestation de reprise du travail dûment complétée et signée par votre employeur à votre mutualité. Celle-ci permettra de clôturer votre dossier.

VOUS ÊTES RECONNU EN INVALIDITÉ ET VOUS REPRENEZ LE TRAVAIL À TEMPS PLEIN

L'attestation de reprise du travail est obligatoire pour clôturer votre dossier.

VOUS ÊTES TEMPORAIREMENT INCAPABLE D'EXERCER VOTRE ACTIVITÉ À TEMPS PARTIEL

Dans ce cas, vous devez transmettre la déclaration de cessation temporaire.

VOUS N'ÊTES PLUS EN MESURE D'EXERCER L'ACTIVITÉ PARTIELLE SUITE À L'AGGRAVATION DE VOTRE ÉTAT DE SANTÉ.

Dès lors, il convient de transmettre l'attestation de l'arrêt définitif de l'activité à temps partiel dûment complétée et signée par vous-même au médecin-conseil.

Période de carence réduite pour les indépendants



Le Conseil des ministres du 20 octobre 2017 a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la durée de la période d'incapacité non indemnisable pour les indépendants.

Le travailleur indépendant qui avait un accident ou tombait malade avait droit jusqu'ici à des indemnités auprès de sa mutuelle après 30 jours d'arrêt seulement. Au cours de cette période, appelée "période de carence", le titulaire indépendant ne percevait donc pas d'indemnités d'incapacité de travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, cette période de carence passe d'un mois à 14 jours calendrier. Le titulaire indépendant pourra donc prétendre à des indemnités d'incapacité de travail à partir du quinzième jour d'incapacité de travail.

Dès lors la déclaration d'incapacité doit se faire dans un délai de 14 jours. Si la déclaration est faite (cachet de la poste fait foi) hors du délai, une sanction par réduction de 10 % de l'indemnité qui aurait été payée si la déclaration avait été faite dans le délai sera appliquée.

Plus d'infos ?

indemnitees@mutualia.be
medical-indemnitees@mutualia.be

Tous en vadrouille

Les voyages jeunes 2018

ÉTÉ À L'ÉTRANGER



Membres
430 €

De 12 à
14 ans

Sea & Sun (Fr) - DU 30/06 AU 08/07/2018

Situé en bord de mer, près du port de la Madrague, le Centre Notre Dame aura tout pour te plaire. Ce séjour t'offrira un cocktail d'activités explosif : Aqualand, trekking aquatique, kayak, mini-croisière en bateau le long des côtes, balades et baignades à volonté ! En soirée, nos supers animateurs te concocteront un panel d'activités hors normes pour mettre l'ambiance !

Sports nautiques & fun (Esp) - DU 13 AU 22/07/2018

Membres
425 €

De 12 à
15 ans

Tu profiteras de 6h d'entraînement encadrées par des instructeurs expérimentés : windsurf, SUP, skimboard, landkite, et surf ainsi qu'une foule d'activités sensationnelles : bananaride, snorkeling autour de l'île Medes (avec tuba), wipe out, visite de Barcelone, Aquabrava, super disco light party, journée au Can Bellvitge Battle avec tir à l'arc (archery tag), escalade, parcours aventure et pool party !



Membres
420 €

16 ans
et +

Rimini (It) - DU 21 AU 30/07/2018

La formule idéale pour des vacances sans soucis ! Au programme : Parc Aventure, Park Aquafun, soirée disco sur la plage, soirées dans la piscine nocturne du centre, visite de San Marino, temps libre au piétonnier de Bellaria, Pizza et softs à volonté dans une pizzeria avec retour en bateau,... sans oublier les animations spéciales Vacances Vivantes !



Sport aventure (Ch) - DU 04 AU 12/08/2018Membres
250 €De 13 à
17 ans

Tu es sportif et tu rêves d'aventure ? Rejoins-nous pour faire le plein de fun à la montagne ! Pars à sa découverte sans plus attendre : canyoning, Via Ferrata, VTT, accrobranche, randonnée, escalade artificielle ou naturelle,... Profite de la piscine pour te relaxer et participe à notre randonnée inoubliable avec, à la clé, une nuit dans un véritable refuge.

**INTACO EN BELGIQUE***Les atouts pédagogiques d'Intaco*

A l'arrivée, tu seras évalué de manière ludique pour rejoindre ton groupe où tes professeurs te stimuleront à t'exprimer dans la langue apprise. Les activités seront expliquées dans les deux langues et tous y participeront ensemble. En fin de stage, tu recevras une évaluation.

Intaco - Langue et aquafun - DU 01 AU 07/07/2018Membres
415 €De 13 à
17 ans

Un mix génial de langues, de fun et d'action dans et hors de l'eau ! Initie-toi au surf, au skimboard, au mountainboard, au street surfing, au sandboard ou encore au powerkite,... et le point fort de la semaine, rendez-vous au club de surf de La Panne (4 x 2 heures / semaine). Chaque soir, profite d'une super activité suivie d'un moment de détente au bar et clôture ta semaine par une inoubliable boum.

**Intaco - Langue et fun**DU 01 AU 07/07/2018 ⁽¹⁾ ET DU 18 AU 25/08/2018 ⁽²⁾Membres
395 €De 13 à
17 ans

Intaco Fun, c'est un mix d'activités dans un environnement unique ! Le programme pour tous ! Pour les plus sportifs : mountainbike, bodyboard ou danse. Pour les plus calmes : yoga ou atelier bricolage et pour tous une après-midi au paradis subtropical du Sunparks. Chaque soir, profite d'une super activité suivie d'un moment de détente au bar et clôture ta semaine par une inoubliable boum.

**Intaco - Langue et équitation - DU 18 AU 25/08/2018**A partir de
365 €De 8 à
17 ans

Tu souhaites t'initier à l'équitation ou te perfectionner ? Ce stage est fait pour toi ! Si tu es débutant, tu apprendras à préparer ton cheval, le brosser et le seller. Place ensuite au pas, au trot et au galop ! Point fort de la semaine, une visite à Plopsaland à la rencontre de K3, Heidi et Kabouter Plop. En fin de séjour, les cavaliers confirmés iront dans les dunes, les débutants, eux, participeront à des poney games avant de se réunir pour une boum.

Intaco - Langue et danse - DU 18 AU 25/08/2018Membres
400 €De 13 à
17 ans

Tu es fan de "So You Think you can dance" ? Tu veux apprendre à danser ou te perfectionner ? Breakdance, clipdance, disco,... ce stage est pour toi ! Le point fort de la semaine : une après-midi au paradis subtropical de Sunparks et chaque soir, une super activité et un moment de détente au bar. Clôture de la semaine par une boum inoubliable.

ÉTÉ EN BELGIQUE**Le Chat Botté - Eau soleil** - DU 14 AU 21/07/2018Membres
195 €De 8 à
10 ans

Retrouve-nous sur une plage privée, à deux pas du Chat Botté... Cette bande de sable blanc, étroitement surveillée par les sauveteurs, se prêtera à une foule de sports d'eau et de plage : sup, surf, char à voile, raft, kite, beach-volley, football brésilien, beach-hockey, frisbee et une poignée d'autres New Games... sensations et amusement seront au rendez-vous. Tope là !

**Le Chat Botté - Créativité** - DU 14 AU 21/07/2018Membres
195 €De 10 à
12 ans

Rejoins ce stage haut en couleur et viens stimuler ta créativité avec nous... Une semaine sous le signe de la création : aquarelle sur bois, graffitis, frip fabrique, sérigraphie, fimo, sculpture au fil de fer,... et un peu de sport pour la forme. Créativité, ambiance, réalisation, vacances, arts, conseils et bonnes astuces... voilà ce que nous te proposons pour ta semaine d'artiste en herbe.

**Le Chat Botté - A toi de jouer** - DU 14 AU 21/07/2018Membres
195 €De 8 à
10 ans

Qu'il vente, qu'il pleuve ou que le soleil brille... nous allons jouer ! Découvre de nouveaux jeux de société, fais un stratego géant dans les dunes ou crée ton propre jeu. Participe à des jeux de rôle dans les bois ou à la plage, des concours de châteaux forts ou encore des jeux de magie... jouez à 2, 4 ou 10. Rires, stratégies et créativité au programme. Mauvais perdants, s'abstenir !

**Le Chat Botté - Beach camp** - DU 14 AU 21/07/2018Membres
195 €De 10 à
12 ans

Un stage qui marie plaisir et apprentissage... Tu es curieux et tu veux découvrir une nouvelle activité ou tout simplement te perfectionner en char à voile (Birdy + Seagull Max XL), sub, surf, power kite, rafting, kayak, initiation au kite, bodyboard, paddle, beach-volley,... Alors ce stage est fait pour toi. Il marie plaisir, apprentissage et progression. L'intensité est adaptée au niveau, à la forme et au rythme de chacun.

**Le Chat Botté - Coast adventure** - DU 14 AU 21/07/2018Membres
195 €De 13 à
15 ans

Tu cherches à combiner ambiance, sports nautiques et action ? Ce stage est fait pour toi ! Coast Adventure, c'est la semaine par excellence pour tous les jeunes sportifs qui aiment se jeter à l'eau : char à voile (Birdy + Seagull Max XL), surf, rafting, kayak, initiation au kite, bodyboard, paddle, beach-volley,... Tu aimes apprendre ? Alors ce stage est fait pour toi ! L'intensité est adaptée au niveau, à la forme et au rythme de chacun.

Le Fagotin - A la ferme

23 AU 27/07/2018 (3 À 6 ANS) | 30/07 AU 05/08/2018 (6 À 9 ANS)

C'est au coeur d'une ancienne ferme familiale que tu découvriras les joies de la vie à la ferme : soigner les animaux, traire les chèvres et les vaches pour faire du fromage, faire du pain, observer la ruche ou monter à dos d'ânes,... Avec une attention particulière pour les enfants fragilisés, le Fagotin permet à chacun de renouer avec le vivant dans une mixité sociale enrichissante.

A partir de
110 €

De 3 à
9 ans

Poney-Club - DU 10 AU 20/08/2018

Tous en selles au Domaine de Chevetogne ! Tu grimperas sur le dos de magnifiques poneys et tu t'en occuperas de manière responsable : il faudra le soigner, le brosser, lui donner à manger. Tu choisiras les activités sportives que tu souhaites pratiquer. Un troisième créneau d'activités non sportives tels que jeux collectifs, veillées,... réunira l'ensemble du groupe et te permettra de t'amuser dans une ambiance conviviale.

Membres
230 €

De 8 à
12 ans

Randonnée à cheval - DU 10 AU 20/08/2018

Tu es passionné par les chevaux et par la nature ? Tu aimes passer tes journées au grand air ? N'hésite plus, ce stage est fait pour toi ! Rejoins-nous au Domaine de Chevetogne pour de grandes randonnées à dos de cheval à travers toute la région. Et après une journée passée au grand air, une large place sera réservée aux animations, aux jeux et aux autres activités sportives.

Membres
265 €

De 13 à
17 ans

Le Fagotin - Stage d'intégration pour personnes moins valides

DU 23 AU 27/07/2018 OU DU 30/07 AU 03/08/2018

Le Fagotin, un véritable séjour de ressourcement grâce aux activités nature et ferme proposées, le tout dans un encadrement adapté à la prise en charge d'enfants ou d'adultes présentant un handicap mental, moteur ou sensoriel par des animateurs qualifiés.

Membres
250 €

Pour
tous



**Infos et
réservations**

Surfez sur

www.tousenvadrouille.be

Grille des tarifs

| Été à l'étranger | | Membres | Non membres |
|---|------------------|---------|-------------|
| Sea and Sun - Fr | | 430 € | 847 € |
| Sports nautiques & Fun - Esp | | 425 € | 852 € |
| Rimini - It | | 420 € | 841 € |
| Sport aventure - Ch | | 250 € | 605 € |
| Été en Belgique | | Membres | Non membres |
| Intaco - Langue et beach ⁽¹⁾ | | 270 € | 495 € |
| Intaco - Langue et beach ⁽²⁾ | | 290 € | 545 € |
| Intaco - Langue et aquafun | | 415 € | 676 € |
| Intaco - Langue et fun ⁽¹⁾ | | 395 € | 682 € |
| Intaco - Langue et fun ⁽²⁾ | | 395 € | 682 € |
| Intaco - Langue et équitation | | 365 € | 600 € |
| | | 425 € | 742 € |
| Intaco - Langue et danse | | 400 € | 710 € |
| Le Chat Botté - Eau soleil | | 195 € | 440 € |
| Le Chat Botté - Créativité | | 195 € | 440 € |
| Le Chat Botté - Beach Camp | | 195 € | 440 € |
| Le Chat Botté - Coast adventure | | 195 € | 440 € |
| Le Fagotin - A la ferme | 3-6 ans | 110 € | 300 € |
| | 6-9 ans | 125 € | 420 € |
| Poney-Club | | 230 € | 600 € |
| Randonnée à cheval | | 265 € | 600 € |
| Calyps'Autre | | Membres | Non membres |
| Le Fagotin - stage d'intégration | 23-27/07/2018 | 250 € | 800 € |
| | 30/07-03/08/2018 | | |

IRLANDE INITIATIQUE EN GROUPE (8 jours)

Dublin, Galway, Connemara, Kerry, Falaises de Moher, Kork, Massif des Tatraš,...

à partir de **1399€** /pers.*

VOLS A/R - PENSION COMPLÈTE

Départs le **06/05, 20/05, 17/06, 24/06, 15/07, 05/08, 12/08, 16/09, 23/09**

*Sup. single : 370 € - Garanti à pd 4 personnes

 **généraltour**
TOUR OPERATEUR

 **Voyages Léonard**

CROISIÈRE FLUVIALE DANS LE BORDELAIS (6 jours)

Saintes, survol du Médoc en hélicoptère, Pauillac, Blaye, Libourne

à partir de **1169€** /pers.*

VOYAGE EN AUTOCAR - BATEAU 5 ANCRES - PENSION COMPLÈTE

Départ le **14/08/2018**

*Sup. cabine single

L'ESSENTIEL DE NORVÈGE (8 jours)

Oslo, Lillehammer, Allesund, Geirangerf, Jord, Valdres, Bergen, Geilo

à partir de **1415€** /pers.*

VOLS A/R - FERRY - CROISIÈRES - DEMI PENSION

Départs le **02/06, 22/06, 29/06, 27/07, 03/08, 01/09**

*Sup. single : 525 € - Garanti à pd 2 personnes

 **généraltour**
TOUR OPERATEUR

 **Voyages Léonard**

PUY DU FOU ET CINESCENIE (4 jours)

Droit d'entrée au Grand Parc pour les deux jours (spectacle de la Cinéscénie inclus)

à partir de **499€** /pers.*

AUTOCAR - DEMI PENSION

Départs le **21/06, 19/07, 30/08**

*Sup. Single : 100 €



5% DE RÉDUCTION
avec **Mutualia**

Verviers - 087/30 80 99 - tourisme@mutualia.be | Wavre - 010/45 28 62 - tourisme-wavre@mutualia.be
Waterloo-02/3515760-tourisme-waterloo@mutualia.be | Ottignies-010/413468-tourisme-ottignies@mutualia.be
Retrouvez nos offres détaillées sur <http://tousenvadrouille.be/neutraworld> | **FACEBOOK**/Neutraworld
Toutes nos offres sont calculées sur base d'une chambre double et sous réserve de disponibilité.